

SÉANCE DU 02 MARS 2015

**DELIBERATION N° DEL007-15**

Accusé de réception en préfecture  
038-213801798-20150302-DEL007-15-DE  
Date de télétransmission : 06/03/2015  
Date de réception préfecture : 06/03/2015

L'an deux mille quinze, le 2 mars à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 24 février 2015 s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

**Présents :**

M<sup>mes</sup> I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, S. CUSSIGH, C. EGEA, C. FERRACIOLI, M. GERACI, V.GOYVANNIER, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. ROULAND, C. TISON et MM. R. BAH, P. BERTHOLLET, Y. BOUCLIER, S. DUBOIS, A. DUSSERRE, H. EL GARÈS, J. FABBRO, D. FINAZZO, J-P. GABBERO, B. LEBRUN, G. MORIN, J. PAVAN, Y. PERRIER, C. SERGENT, P. VERRI.

**Pouvoirs :**

M<sup>me</sup> Nadège AMBREGNI (Pouvoir à Georges MORIN en date du 02/03/15)

M. Andy DUSSERRE a été élu secrétaire de séance.

**OBJET : Vente des parcelles communales A0 n° 273 – 274 – 275 et 276p située n°8 chemin du Sonnant.**

**Rapporteur : Paul BERTHOLLET**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Par délibération n°DEL080-12, en date du 20 juillet 2012, le conseil municipal a approuvé le plan de découpage foncier des propriétés communales situées chemin du Sonnant, ainsi que la vente des lots issus de ces divisions.

MM. CUPANI Mickaël et CUPANI Joachim et DE OLIVEIRA FREITAS José Paulo, souhaitent se porter acquéreurs de la maison située n°8 chemin du Sonnant (parcelle A0 274), de deux places de stationnement (parcelles A0 273 et A0 275), ainsi que de la part indivise des espaces communs permettant d'y accéder (parcelle A0 276p). Ils souhaitent avoir la faculté de se substituer une société civile immobilière de gestion.

Il convient de formaliser cette vente et d'autoriser MM. CUPANI et DE OLIVEIRA FREITAS, à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme pour la réhabilitation de la maison.

Références cadastrales	Superficie	Propriétaire	Adresse	Prix	Lettre d'intention d'achat
AO 274 AO 273 AO 275  AO 276p	147 m <sup>2</sup> 13 m <sup>2</sup> 13 m <sup>2</sup>  part indivise (accès communs)	Commune	N°8 chemin du Sonnant	140.000 €	03/01/2015

Le montant de l'acquisition comprend les frais d'agence, évalués à 4.900 €, à la charge de la commune.

Vu l'extrait du plan cadastral vérifié et numéroté le 11/10/2012,

Vu la lettre d'intention d'achat datée du 03/01/2015,

Vu l'avis de France Domaine daté du 16/01/2015,

Vu le plan d'arpentage établi par Sintégra géomètres experts, le 23 août 2012,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'approuver la vente des biens précités à MM. CUPANI Mickaël et CUPANI Joachim et DE OLIVEIRA FREITAS José Paulo, au prix de 140.000 € frais d'agence inclus,
- d'autoriser MM. CUPANI Mickaël et CUPANI Joachim et DE OLIVEIRA FREITAS José Paulo à se substituer une société civile immobilière de gestion,
- d'autoriser MM. CUPANI Mickaël et CUPANI Joachim et DE OLIVEIRA FREITAS José Paulo à déposer une demande d'autorisation du droit des sols,
- de l'autoriser à signer tous compromis, actes et documents liés à cette affaire,
- d'inscrire les sommes correspondantes au budget.

Conclusions :

La présente délibération est approuvée par 24 voix pour et 5 abstentions.

Ont signé au registre  
les membres présents.

Gières, le 02 mars 2015.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Pierre VERRI